

## Une nouvelle année à l'image de la précédente ?...

Deux façons d'envisager la nouvelle année...

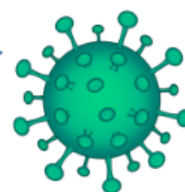
... très OPTIMISTE



Avec Omicron  
très contagieux  
on va atteindre  
rapidement  
l'immunité  
collective !!!

... plus PESSIMISTE

Ψ ϕ Σ π  
Λ Ω τ Ξ Ζ Θ  
je n'ai pas encore  
épuisé tout  
l'alphabet !  
Ж Ш Э Ю Я ...

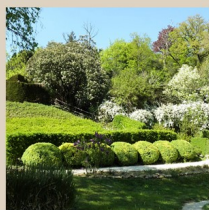


... tout dépend de la façon dont on se positionne !

## Quoiqu'il en soit...



Laurent DANÈDE  
Président du PETR du Pays Ruffécois,



l'ensemble des élus,  
et l'équipe du Pays,  
sont heureux de vous présenter leurs




# meilleurs voeux 2022



## La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel vaccinal est administré **dès 3 mois** après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination.

Pour les personnes immunodéprimées, un avis médical est recommandé.

 Mon âge	 Ma situation	 Pfizer-BioNTech	 Moderna
<b>12 à 17 ans inclus</b>	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité  Dans toutes les autres situations	 <b>Je reçois une dose de rappel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• A l'école/Mon lieu d'apprentissage</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	
<b>18 à 29 ans inclus</b>	Quelle que soit ma situation	 <b>Je reçois une dose de rappel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail/Service de santé universitaire</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	
<b>30 ans et plus</b>	Quelle que soit ma situation	 <b>Je reçois une dose de rappel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail/Service de santé universitaire</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>	 <b>Je reçois une dose de rappel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)</li> <li>• Médecin du travail/Service de santé universitaire</li> <li>• Pharmacie</li> <li>• Cabinet infirmier ou sage-femme</li> <li>• Chirurgien-dentiste</li> <li>• Laboratoire de biologie médicale</li> <li>• Centre de vaccination</li> <li>• Mon lieu de soin</li> </ul>

- Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
  - » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 3 mois après cette dose additionnelle.
  - » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 3 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)



version : 28 décembre 2021

### Point de situation :

- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus.
- La vaccination est **ouverte à tous les enfants de 5 à 11 ans.**

### Pour plus d'information

- **Sante.fr** :

Ce site vous propose la liste actualisée des centres de vaccination contre la Covid-19 afin de prendre RDV en ligne ou par téléphone.

- **Vaccination-info-service.fr** :

Ce site vous permet de vous informer sur la vaccination en général et mieux comprendre la démarche de vaccination du COVID-19.

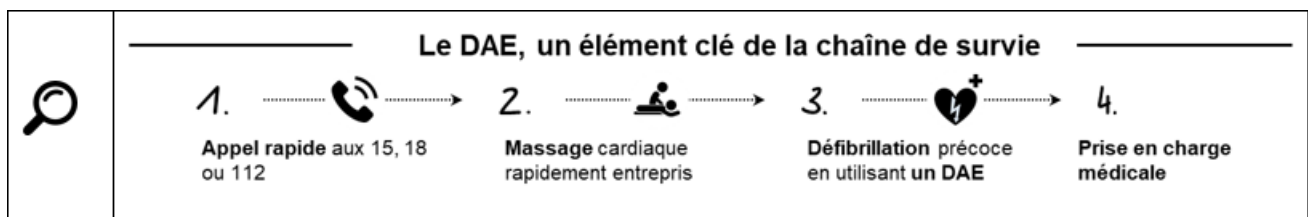
- **Info Coronavirus** :

Ce site du gouvernement permet d'avoir une information actualisée sur la vaccination.

## LE RÔLE DU DÉFIBRILLATEUR DANS LA LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE PAR ARRÊT CARDIAQUE

L'arrêt cardiaque inopiné est responsable de près de 50 000 décès par an en France. Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est au maximum de 5 %. Il est 4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et où la population est formée aux gestes qui sauvent. En effet, un défibrillateur automatisé externe (DAE) est un appareil qui analyse le rythme cardiaque et décide si un choc électrique doit être délivré pour rétablir l'activité du cœur.

Depuis 2007, toute personne est autorisée à utiliser un DAE quel que soit son âge. C'est pourquoi, accompagné d'un massage cardiaque, **le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie**. Il est donc indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie »** formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.



Depuis 2018, la loi oblige tous les Établissement Recevant du Public (ERP) à être équipé de DAE. Il incombe donc au propriétaire de ces ERP de veiller à mettre à disposition aux usagers un DAE (fixe ou mobile) afin de ne pas rompre la chaîne de survie.

## Le Pays du Ruffécois, un territoire couvert :

Sensibilisées très tôt par le Vice-Président du Pays Ruffécois en charge des questions de santé, les communes ont pu bénéficier de 2 groupements de commande successifs coordonnés par la Mairie de Vars (2011) et le Pays du Ruffécois (2020). Par cet intermédiaire, les communes qui le souhaitaient ont pu bénéficier de tarif avantageux.

A ce jour, 71 collectivités sont équipées (84%). Cela représente plus de 120 DAE disponibles sur le territoire du Ruffécois pour lutter contre la mort subite.

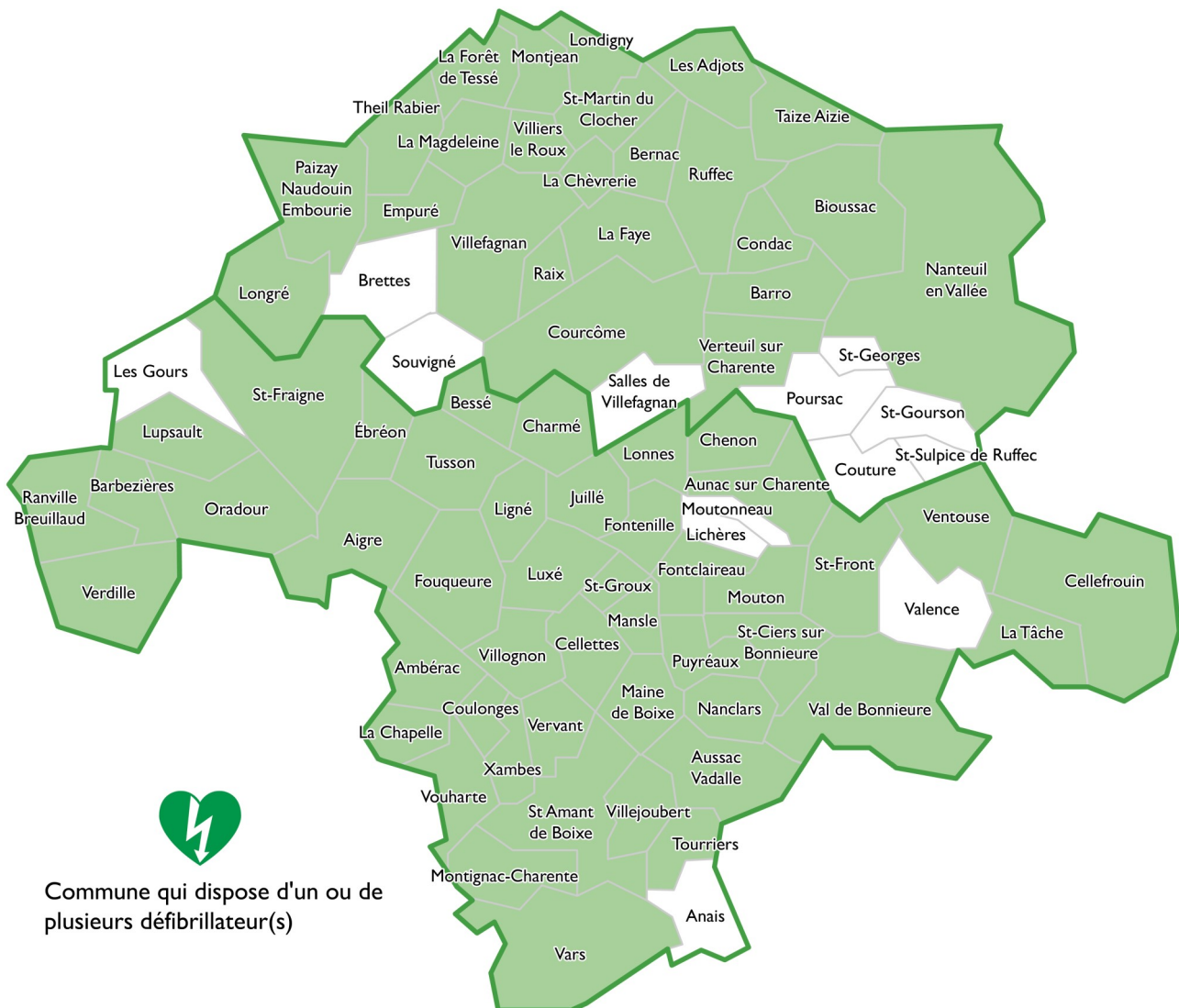
71  
COLLECTIVITÉS



120  
DAE

# LES DÉFIBRILLATEURS

## *Pays Ruffécois*





## Pour plus d'information

- [L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) : l'ANSM est l'acteur public qui permet, au nom de l'État, l'accès aux produits de santé en France et qui assure leur sécurité tout au long de leur cycle de vie.
- [Le site du ministère des solidarités et de la santé](#) : il présente l'ensemble de la réglementation concernant la lutte contre la mort subite et les défibrillateurs.
- [Géo'DAE - Base Nationale des Défibrillateurs](#) : Géo'DAE est la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (DAE), recensés en France.

## Une news, une actu phare à diffuser



Où en êtes-vous  
**question  
dépistage**

**FAITES LE  
TEST VIH  
& AUTRES IST**

Rendez-vous dans votre  
Dépist'6 (Centre Gratuit  
d'information de Dépistage  
& de Diagnostic)

**CONSULTATION  
GRATUITE**

**Au Centre Hospitalier  
de Ruffec les jeudis :**  
20 janvier  
10 février  
17 mars  
7 avril  
5 mai  
2 juin

*Mais aussi au Centre  
Hospitalier d'Angouleme*

UNE QUESTION,  
UNE PRISE DE  
RENDEZ-VOUS ?

Pour prendre votre  
rendez-vous  
05 45 29 50 00

**DEPIST'6**  
FAITES LE TEST